



## Rupture abusive de la période d'essai ?

Par **kris06**, le **20/10/2024** à **09:39**

Bonjour,

J'ai démarré un CDI mi-mars 2024 et je suis tombé malade le 01/07/2024. Je suis en arrêt maladie depuis cette date. Je viens de recevoir un LRAR de mon employeur me signifiant la rupture de ma période d'essai (il restait 19 jours au 1er juillet) car je ne donne pas satisfaction. Y-a-t-il matière à monter un dossier aux prud'hommes, sachant que si la raison réelle de rupture était le niveau de satisfaction de mon travail, elle m'aurait été signifiée bien avant mi-octobre ? Par ailleurs la lettre de rupture comporte une erreur sur mon nom (il manque la dernière lettre).

cdt,

kris